

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle d'Animation, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SIGNORET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2021

PRESENTS : M. S. MARGALEF (à partir de la délibération n° 10) - Mmes L. RAMBAUD - F. REYNET - M. D. SERROR - Mme C. MATHÉ - M. P. CAPDEVIELLE - Mme C. SANCHEZ FLORES - M. P. GRELLETY - Mme D. CHABAS M.P. ABIVEN - Mme K. FORGERON - MM F. VEYRADIER - F. VIDAL Mme A-M. PIRIOU - M. F. DELCROIX - Mmes S. PETITJEAN - C. MORIZE - MM. C. BOURNIGAL - D. JAFFRELOT - Mme I. BERNARD.

PROCURATIONS : Mme C. GIANNORSI (donne procuration à Mme F. REYNET) - MM. S. MARGALEF (donne procuration à M. P. CAPDEVIELLE) - J-C. PEINTRE (donne procuration à M. F. VIDAL) - D. BRÉCHAND (donne procuration à Mme L. RAMBAUD) - Mme M. DAGUERRE (donne procuration à M. C. BOURNIGAL) -

EXCUSEE : Mme L. HAMELIN

ABSENTE : Mme L. CHAMBERLIN

Secrétaire de séance : M. Patrick GRELLETY

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie.

♦ Lecture des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités

Décision n° 28 du 7 avril 2021

Maîtrise d'œuvre SAFEGE – avenant n° 4 — reprise de conception – TO 2

Il est décidé d'annuler la décision 2021/25 suite à une erreur matérielle et de valider la proposition de la société SUEZ Consulting – SAFEGE s'élevant à **2 760.00 € HT** soit **3 312.00 € TTC** qui fera l'objet de l'avenant n° 4 au contrat de maîtrise d'œuvre. Cet avenant est relatif à la reprise d'une partie des études de la tranche optionnelle 2 portant sur l'avenue du lac (tronçon place de l'Eglise/Giratoire),.

Décision n° 29 du 8 avril 2021

Etude thermique – projet de construction bâtiment des services techniques

Il est décidé de valider la proposition de la Société Accord Thermique s'élevant à **1 650.00 € HT** correspondant à l'étude thermique RT 2012 dans le cadre du projet de bâtiment des services techniques réalisé par ISOLAT – Collectif d'architectes à HOURTIN.

Décision n° 29 du 19 avril 2021

Avenant n° 1 au contrat relatif à la réalisation et édition du magazine municipal

Il est décidé de signer l'avenant n° 1 en date du 05/01/2021 au contrat relatif à l'édition du magazine municipal, ouvert en régie, par la SARL IB-MEDIAS – « EDIPUBLIC » dont le siège social est situé 33 avenue des Temps Modernes à CHASSENEUIL-DU-POTTOU (86360).

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2021

L'avenant n° 1 porte sur l'augmentation du volume de pages à raison de 32 pages, dont 4 pages seront réservées aux espaces publicitaires pour un montant de **970 € HT** à compter de la seconde édition (juin), soit un coût supplémentaire de 220 € HT/édition.

Décision n° 31 du 26 avril 2021

Contrat DAB - Indemnité de sinistre pour remplacement du portique à l'entrée du parking du port

Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre portant sur l'indemnisation du portique accidenté par un tiers d'un montant de **2 169.63 €** - Franchise de 230 € déduite remboursable ultérieurement après recours de l'assureur.

Décision n° 32 du 27 avril 2021

Contrat DAB - Indemnité de sinistre pour remplacement d'un lampadaire électrique rue des bois blanc

Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre portant sur le remplacement d'un lampadaire accidenté par un tiers d'un montant de **1078.20 €** - recours obtenu.

Décision n° 33 du 27 avril 2021

Remise en disponibilité de 6 hydrants – Réparation 6 poteaux incendie- SUEZ

Il est décidé d'accepter le devis des travaux correspondant à la réparation de 6 poteaux incendie indisponibles suite au rapport de 2020 sur le contrôle fonctionnel de Défense Extérieure Contre l'Incendie et prestations de SUEZ du 30 mars 2021 correspondant à un montant de **10 887.44 € HT** soit 13 064.93€ TTC.

Décision n° 34 du 12 mai 2021

TO3 – Rue de la Côte d'Argent - Avenant 2 au marché de la Société COLAS SUD-OUEST

Il est décidé de valider l'avenant n° 2 relatif au marché de la TO3 auprès de la Société COLAS SUD-OUEST pour les travaux de voirie de la Rue de la Côte d'Argent de la Société COLAS SUD-OUEST correspondant à une plus-value de **13 605.40 € HT** se décomposant comme suit :

Montant initial du Marché + avenant n°1	126 115.05 € HT
<u>Description de la modification</u>	
Réfection du trottoir sud entre l'intersection de la rue du vieux Moulin et le giratoire de l'olivier Rajouts de potelets pour empêcher le stationnement sur le béton coloré à côté du Spar Fourniture et pose d'arceaux vélos	
Montant total des modifications	+ 13 605.40 € HT
Ecart introduit par ces modifications en %	+ 10.7 %
Nouveau Montant du Marché	139 720.45 € HT

Décision n° 35 du 12 mai 2021

Missions d'assistance technique apportées par le Département de la Gironde pour la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Il est décidé d'approuver les protocoles relatifs aux missions d'assistance techniques apportées par le Département de la Gironde pour la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2021 dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel et sur le prix et la qualité des services pour un montant total de **1 778,00 €**.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2021

Décision n° 36 du 14 mai 2021

Acquisition d'un véhicule « Sécurité »

Vu la consultation lancée le 16 mars 2021 sur le site e-marchespublics.com relative à la fourniture et livraison d'un véhicule SUV avec une date de remise des offres fixée au vendredi 16 avril 2021 à 17 heures,

Considérant que cette procédure a été déclarée infructueuse (aucune offre),

Considérant que plusieurs devis ont été sollicités,

Il est décidé de valider le devis concernant la fourniture d'un véhicule DACIA DUSTER – 1.5 DCI 115 BV6 – 4X4 PRESTIGE BLUE – Line Camera pour un montant total de **22 259.76 €** auprès de MERIGNAC AUTO à MERIGNAC étant donné la disponibilité immédiate du véhicule.

Décision n° 37 du 18 mai 2021

Remise exceptionnelle pour la saison 2020 – activité « natation »

Il est décidé de faire bénéficier Monsieur MARÉCHAL d'une remise de 200 € en déduction de la somme restant due sur le montant total de la redevance d'occupation du domaine public 2020 dans le cadre de la politique de soutien aux activités face à la crise liée à l'épidémie de Covid 19.

Décision n° 38 du 25 mai 2021

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – renouvellement d'une délégation de service public Petite Enfance

Dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Multi-Accueil « Les Petits Mousses » arrivant à échéance le 31 août 2022, il est décidé de valider l'offre du candidat :

HORIZON CRECHE
Conseil, création et gestion de crèche
31 boulevard Lazare Carnot
31000 TOULOUSE

pour un montant total de **14 280 € HT** portant sur les phases principales suivantes :

- ♦ Analyse des bilans annuels transmis par le délégataire actuel,
- ♦ Assistance à la mise en place de la procédure de DSP,
- ♦ Analyse des candidatures et des offres,
- ♦ Négociation.

Décision n° 39 du 28 mai 2021

Appartements rue des Ecoles

Il est décidé d'arrêter les conditions de location ou de mise à disposition des appartements indépendants d'une chambre et un appartement quatre chambres avec cuisine et sanitaires réalisés à l'étage de l'ancienne caserne des pompiers comme suit :

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2021

- **Location** des appartements meublés n° 1 et n° 2 (une chambre) :
 - **Une nuit : 17 €**,
 - **Deux nuits : 30 €**,
 - **Mois : 400 €** du 1^{er} mai au 30 septembre,
 - **Mois : 460 €** du 1^{er} octobre au 30 avril.
- **Location** d'une chambre dans l'appartement n° 3 avec sanitaires et cuisine mutualisés :
 - **Une nuit : 12 €**,
 - **Deux nuits : 20 €**,
 - **Mois : 350 €** du 1^{er} mai au 30 septembre,
 - **Mois : 410 €** du 1^{er} octobre au 30 avril.

A chaque mise à disposition gracieuse ou onéreuse et quel que soit la durée de l'occupation, il sera demandé le versement d'une caution de :

- **1 000 €** pour couvrir d'éventuelles dégradations matérielles constatées dans l'hébergement mis à disposition ou perte de clés
- **100 €** pour couvrir les frais de nettoyage à engager suite à un constat de nettoyage non conforme,
- **100 €** pour couvrir les frais de reproduction du jeu de clés.

Décision n° 40 du 28 mai 2021

Travaux de reprise technique des concessions funéraires et transformation ossuaire

Il est décidé de valider l'offre du candidat Cimetières Collectivités Entreprise France - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS pour un montant total de **21 540,00 € HT** dans le cadre de la reprise technique de 15 concessions funéraires qui ont fait l'objet de la procédure de reprise en état d'abandon, de 13 concessions abandonnées par les ayants-droits et d'une reprise technique d'un caveau pour remise en état et transformation en ossuaire communal.

Décision n° 41 du 3 juin 2021

Tracteur tondeuse 4x4

Il est décidé de retenir l'offre de la Société **AGRI 33 SAS – 33610 CESTAS** pour l'achat d'un tracteur 4x4 – marque Iski – type TH 5370 Arceau arrière pour un montant de **28 900 € HT soit 34 680 TTC**.

Décision n° 42 du 3 juin 2021

Remorque épandeuse

Il est décidé de retenir l'offre de la Société **SECMAIR Fayat Group – 53230 COSSÉ LE VIVIEN** pour l'achat d'une remorque épandeuse émulsion tractée (bouille)-Minipat – 2000 litres pour un montant de **39 720 TTC**,

Montant HT	32 900.00 €
Montant HT – transport	200.00 €
TVA	6 620.00 €
Montant TTC	39 720.00 €

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2021

Décision n° 43 du 3 juin 2021

Réseau de chauffage suite fuite en sol – Groupe scolaire E.G. TESSIER

Il est décidé de signer le devis en date du 2 avril 2021 de la société DALKIA Groupe EDF - MERIGNAC pour un montant de 18 717,86 € HT. Ce devis concerne les réparations suite à une fuite importante en sol du système de chauffage du complexe scolaire E.G TESSIER avant la rentrée scolaire de septembre 2021 et l'option calorifuge laine de verre finition PVC pour un montant de 3 033,79 € HT.

Décision n° 44 du 3 juin 2021

Contribution financière pour extension du réseau public électrique – terrain 56 avenue du Lac

Il est décidé de signer la proposition de contribution financière à ENEDIS, en sa qualité de maître d'ouvrage, pour les travaux d'extension et de raccordement au réseau public de distribution faisant suite à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et de hors du terrain d'assiette de l'opération pour un montant de 5 435,28 € TTC, somme qui sera remboursée par Madame Annie-France LEDOUX conformément à son engagement.

Décision n° 45 du 3 juin 2021

Missions d'architecture pour complexe culturel et sportif

Il est décidé de signer le devis de la Société SCOP SARL ISOLAT collectif d'architectes – Coopérative d'architectes – 33990 HOURTIN pour un montant total de 4 800 € TTC aux fins de régularisation de l'implantation d'un escalier ayant engendré une nouvelle distribution des surfaces à l'étage au regard du complexe culturel et sportif affecté à l'USCH,

Décision n° 46 du 3 juin 2021

Avenant au contrat protection juridique et fonctionnelle

Il est décidé de valider l'avenant n°1 au contrat d'assurance de protection juridique et fonctionnelle portant sur l'augmentation de 50 % de la prime annuelle sur 2022 représentant une plus-value de 343,85 € TTC en raison de l'aggravation plus que significative de la sinistralité de la Commune de HOURTIN et l'impossibilité dorénavant de mutualiser le risque dans le temps.

Décision n° 47 du 8 juin 2021

Contribution financière pour extension du réseau public électrique – Chemin de Bécassine

Il est décidé de signer la proposition de contribution financière à ENEDIS, en sa qualité de maître d'ouvrage, pour les travaux d'extension hors du terrain d'assiette de l'opération pour un montant de 3 220,12 € TTC, somme qui sera remboursée par Mme Rosine RANGEARD conformément à son engagement.

Décision n° 48 du 7 juin 2021

Missions d'architecte – Réhabilitation des locaux de la Mairie

Suite à l'analyse détaillée, il est décidé de retenir l'offre de la Société Architecte DPLG représentée par Monsieur Jean-Daniel CORDIER – 33500 LIBOURNE pour un montant de 28 500 HT toutes missions confondues en vue du projet de réhabilitation des locaux de la Mairie,

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2021

Dossier 1

Installation de nouveaux conseillers municipaux suite à des démissions

Considérant les démissions de Mme Adeline MARCANDELLA et M. Guillaume LEFRANS en leur qualité de « conseiller municipal »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de déclarer Monsieur Fabien DELCROIX et Madame Lydia HAMELIN installés dans les fonctions de « conseiller municipal et conseillère municipale » en leur souhaitant la bienvenue.

Dossier 2

Commission municipale « communication générale, administration et numérique » - composition

Considérant qu'un poste est vacant dans la commission précitée suite à la démission de Madame Adeline MARCANDELLA – liste « *Hourtin 2020* »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- ✚ Compléter la commission « *communication générale, administration et numérique* » par Monsieur Fabien DELCROIX,

Dossier 3

Commission municipale « tourisme général » - composition

CONSIDERANT qu'un poste est vacant dans la commission précitée suite à la démission de Madame Adeline MARCANDELLA – liste « *Hourtin 2020* »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- ✚ Compléter la commission « *tourisme général* » par Monsieur Fabien DELCROIX,

Dossier 4

Commission municipale « Ecole, vie scolaire, enfance & jeunesse » - composition

Considérant qu'un poste est vacant dans la commission précitée suite à la démission de Madame Adeline MARCANDELLA – liste « *Hourtin 2020* »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- ✚ Compléter la commission « *Ecole, vie scolaire, enfance & jeunesse* » par Madame Anne Murielle PIRIOU

Dossier 5

Commission d'attribution des places au multi-accueil (CAPMA) - composition

Considérant qu'un poste est vacant dans la commission précitée suite à la démission de Madame Adeline MARCANDELLA – liste « *Hourtin 2020* »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- ✚ Compléter la commission d'attribution des places au multi-accueil (CAPMA) par Madame Anne Murielle PIRIOU,

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2021

Dossier 6

Commission de validation et de discipline (CVID) - composition

Considérant qu'un poste est vacant dans la commission précitée suite à la démission de Madame Adeline MARCANDELLA – liste « *Hourtin 2020* »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- ✦ Compléter la commission de validation et de discipline (CVID) par Madame Anne Murielle PIRIOU,

Dossier 7

Vote des impôts locaux 2021 - modification

Vu les observations des services préfectoraux qui attirent l'attention sur plusieurs points,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter les taux d'imposition des taxes locales de 2021 comme suit :

➤ TFPB Commune (foncier bâti) :

taux 2020 : 20.67 % + 0.50 % de valorisation pour 2021 = 20.77 % auquel est ajouté à compter de 2021 le taux TFPB de 17,46 % du DEPARTEMENT donnant un taux de 38.23 %

➤ TFNB Commune (non bâti)

Taux 2020 : 34.77 % + 0.26 % de valorisation pour 2021 donnant un taux de 34.86 %.

- D'annuler la délibération 3 du 7 avril 2021.

Dossier 8

Instauration d'une zone de stationnement à durée limitée dite « zone bleue » autour de la place de l'Eglise et ses abords immédiats

Considérant qu'au regard de l'engorgement des places de stationnement disponibles, une réflexion a été menée pour le centre-ville aboutissant au projet d'instaurer une zone de stationnement à durée limitée dite « zone bleue » visant à assurer la rotation des véhicules afin de garantir aux usagers permanents et visiteurs une bonne desserte des commerces et services,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'instaurer le principe d'une zone réglementée « zone bleue » autour de la Place de l'Eglise et ses abords immédiats,
- D'inviter les professionnels, usagers permanents et visiteurs à appliquer la réglementation de la « zone bleue » et/ou utiliser les zones de stationnement situées à proximité immédiate afin de garantir la bonne fréquentation des commerces, la qualité de vie des habitants, une circulation plus fluide et le dynamisme de la Commune,

En application des pouvoirs de Police du Maire, un arrêté municipal définira avec précision le périmètre de la « zone bleue », les horaires, les clauses relatives au dispositif de contrôle et de défaut de disque.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2021

Dossier 9

Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes – exercice 2021 – demande de subvention

Considérant la nécessité de revoir dans son intégralité la toiture de la Grange aux Jeux dans le cadre d'une réfection intégrale car dans son état actuel, ce bâtiment est insalubre,

Considérant la volonté politique de la Commune en améliorant son parc immobilier existant,

Considérant le devis estimatif de l'EURL Aurélien Pion consistant principalement au démontage et l'évacuation du bardage, à la reprise des ossatures, à la fourniture et pose d'un film pare-pluie, au démontage et évacuation de la couverture, à la reprise des pannes et des lamellées collées abimées, à la réalisation de nouveaux chéneaux, à la fourniture et pose de descentes en PVC, à la fourniture et pose de panneaux sandwichs isolants, à la reprise des coupes de la rive biaise, à la fourniture et pose de profilés, du faitage, d'un bandeaux de rive pour un montant de **95 567,00 € HT**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** à solliciter la subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes sur l'opération dénommée « **toiture Grange aux Jeux** »,
- **DE VALIDER** le plan de financement suivant sur la base de l'estimatif :

➤ Conseil Départemental de la Gironde :	20 751.00 €
➤ Commune de HOURTIN :	74 816.00 €
☞ TOTAL des opérations HT :	95 567.00 €

Dossier 10

Elaboration du plan local d'urbanisme de HOURTIN et fixation des modalités de concertation

Considérant que la commune a arrêté un projet de Plan Local d'Urbanisme le 5 septembre 2019, transmis pour avis aux personnes publiques associées, que toutefois la prise en compte des remarques formulées sur le projet de PLU arrêté, implique, eu égard à l'ampleur des réformes législatives et réglementaires intervenues en matière d'urbanisme ces dernières années, de relancer la démarche,

Considérant que la commune entend dès lors reformuler les objectifs fixés et redéfinir les modalités de concertation retenues pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'ABROGER** les délibérations adoptées le 26 septembre 2008 et le 22 décembre 2015, portant lancement de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols,
- **DE PRESCRIRE** l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de HOURTIN,
- **DE FIXER** les objectifs poursuivis par la commune de la manière suivante :
 - **Formuler** un projet d'aménagement et de développement durables permettant d'assurer :

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2021

- La protection et la valorisation du territoire communal, notamment grâce à la mise en valeur des espaces naturels sensibles, à la maîtrise du développement urbain et à la protection du patrimoine et des paysages locaux,
 - Un développement urbain diversifié et maîtrisé, notamment en priorisant l'accueil d'habitations dans les espaces déjà urbanisés et en diversifiant les types d'opérations produites,
 - Le soutien des activités économiques et touristiques, notamment en dynamisant l'économie touristique, en soutenant le développement d'activités garantissant le maintien des populations permanentes et en renforçant l'identité forestière et agricole de la commune,
 - L'accompagnement du développement et du renouvellement urbain, en matière de déplacements, infrastructures et équipements publics, notamment en adaptant les équipements et services aux besoins de la population, en sécurisant la circulation des habitants et en favorisant le recours aux modes doux de déplacement.
- **Traduire** réglementairement les grands axes du projet communal en cohérence avec les orientations retenues dans les différents documents de rang supérieur, et notamment dans :
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle Aquitaine, approuvé en 2020,
 - La charte du Parc Régional Médoc approuvée en 2019,
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Médoc Atlantique, en cours d'élaboration,
- **Décliner** localement l'ensemble des notions et les règles prévues par la loi Littoral,
- **Améliorer** la prise en compte des risques et des enjeux environnementaux détectés sur le territoire, en lien notamment avec la sensibilité des milieux forestiers et aquatiques.

➤ **DE FIXER** les modalités de la concertation, associant, durant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, de la manière suivante :

- Mise à disposition d'un registre tout au long de la procédure,
- Affichage en mairie d'informations relatives à l'élaboration et au contenu du document d'urbanisme,
- Diffusion d'informations sur le site internet et dans le bulletin municipal de la ville de HOURTIN,
- Organisation d'au moins une réunion publique de présentation du projet.

➤ **D'INFORMER** que, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2021

Dossier 11

Cession de la parcelle communale – parcelle cadastrée AZ 999 au lieudit « La Gare »

Vu les recherches de Monsieur Christophe CHAZÉ en vue d'acquérir un terrain pour l'implantation de son nouveau cabinet dentaire à proximité du pôle santé située rue de la Gare et ses démarches auprès de la Collectivités propriétaire du terrain cadastrée AZ 999.

Considérant l'acceptation par Monsieur Christophe CHAZÉ d'acquérir le terrain au prix de 100 000 €, sous réserve de l'obtention d'un crédit immobilier, de la délivrance de l'autorisation de construire un cabinet dentaire et de la purge du délai de recours des tiers et du délais de recours du contrôle de légalité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la cession de terrain d'une superficie de 482 m² au prix de 100 000 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette cession, à signer l'acte de cession et tous documents relatifs à cette affaire,
- **D'INSCRIRE** la recette au budget communal.

Dossier 12

Réajustement de la prestation 2019 versée à Brins d'Eveil, pour la gestion du multi-accueil « Les Petits Mousses »

Considérant que l'activité des années 2020 et 2021 a été impactée par la pandémie et les fermetures du multi-accueil qui en ont découlées,

Cette baisse d'activité fausse le calcul de la prestation de compensation, augmentant de manière artificielle le montant à verser à Brin d'éveil,

Considérant que Brin d'Eveil a bénéficié d'aides financières exceptionnelles au titre de 2020, de la part de la CAF et de la MSA, pour un montant total de 25 938 €, et du chômage partiel pour le personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

❖ De valider :

- les principes de revalorisations contractualisées avec BRINS D'EVEIL donnant un montant de subvention 2019 à hauteur de **163.943,72 €**,
- le versement du solde de la subvention 2019 s'élevant à **9 912,72 €** due à BRINS D'EVEIL,
- le principe de gel des exercices 2020 à 2022, du fait de la situation sanitaire exceptionnelle, en maintenant la subvention de compensation aux montants contractualisés, soit :
 - pour **2020** une subvention fixée à **152 847 €**,
 - pour **2021** une subvention fixée à **144 318 €**,
 - pour **2022** une subvention fixée à **97 649 €**.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2021

- ❖ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat correspondant et tout document en découlant.

Dossier 13

Avenant 1 à la convention d'utilisation des locaux du gymnase en date du 22 janvier 2009

Considérant la nécessité d'apporter quelques modifications à la convention dans le cadre de la mise à disposition des locaux pour des activités sportives et de loisirs portées par la Commune ou par le tissu associatif,

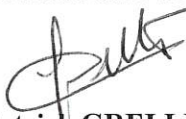
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant 1 à la convention du 22 janvier 2009,
- ❖ **Acte** la possibilité proposée par le Département de la Gironde et le Collège Jules Chamberlent relative à la mise à disposition des locaux du gymnase à une ou plusieurs associations,
- ❖ **Prend note** des modifications portant sur :
 - ♦ le nettoyage des locaux par le collège durant la période scolaire (lundi matin au vendredi soir) et par la Commune pendant la période hors scolaires (week-end et vacances),
 - ♦ la prise en charge de l'entretien des espaces verts par le Collège.

La séance est levée à 20 heures 45

Fait à HOURTIN, le 24 juin 2021

Le Secrétaire de séance,


Patrick GRELLETY



Le Maire,


Jean-Marc SIGNORET

